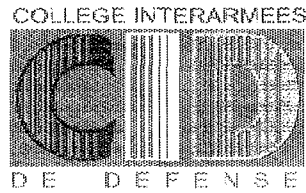
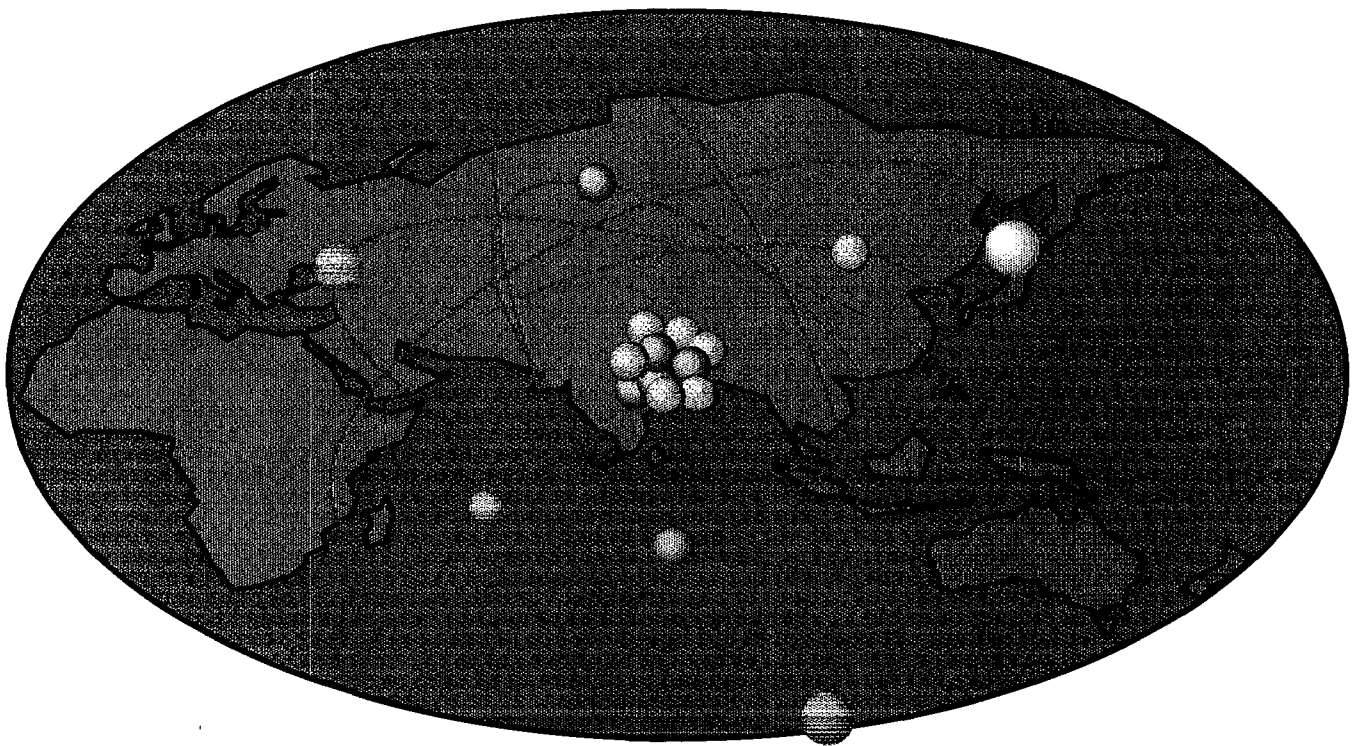


1998. 234



MEMOIRE DE STRATEGIE



BILAN ET PERSPECTIVES E LA DISSUASION NUCLEAIRE FRANCAISE A L'AUBE DU XXI° SIECLE

5° PROMOTION
DIVISION C GROUPE 2
Mars 1998

CHEF DE BATAILLON
DUFFOUR Jacques

BILAN ET PERSPECTIVES DE LA STRATEGIE DE DISSUASION NUCLEAIRE FRANCAISE A L'AUBE DU XXI° SIECLE

RESUME

Il n'est pas possible de se passer d'une doctrine nucléaire claire car elle participe directement à la lisibilité du message politique que la dissuasion adresse au monde. Aujourd'hui la disparition de la menace soviétique fragilise la doctrine française. La fin de la guerre froide et l'affaiblissement de l'Etat remettent en cause la nécessité même d'une doctrine nucléaire. Hier instrument de puissance et de paix, l'arme nucléaire est aujourd'hui l'objet de toutes les inquiétudes. Certains auteurs voient le monde rentrer dans une « ère post nucléaire » !

C'est dans ce contexte très contraint que la France doit imaginer un avenir pour sa doctrine nucléaire. Le champ d'action de la stratégie nucléaire est sans cesse réduit par le développement de la contestation antinucléaire, la lutte contre la prolifération, l'accélération du désarmement nucléaire et les multiplications des restrictions stratégiques. Devant ce qui limite toujours plus la liberté d'action du nucléaire il est tentant de choisir une discrète posture d'attente : « la veille stratégique ».

La pensée officielle nucléaire française hésite entre le statu quo proclamé et l'abandon à une simple stratégie des moyens : la notion d'ultime avertissement, si elle existe encore, est techniquement impossible à mettre en oeuvre. La doctrine stratégique nucléaire réformée peut s'appuyer sur le caractère toujours unique de la frappe nucléaire, sur la notion de dissuasion tous azimuts et sur quatre points essentiels : crédibilité, rationalité, capacité et communication.

SOMMAIRE

**INTRODUCTION : DE LA NECESSITE D'UNE DOCTRINE EN MATIERE
NUCLEAIRE**

1° : LA QUADRATURE DU CERCLE POLITICO-STRATEGIQUE

2° : LES CONTRAINTES SUR LA STRATEGIE CLASSIQUE DE DISSUASION

**3° : L'EVOLUTION DE LA PENSEE STRATEGIQUE NUCLEAIRE FRANCAISE : LE
RISQUE DE LA SCHIZOPHRENIE**

CONCLUSION : UNE METHODE POUR UNE NOUVELLE STRATEGIE

INTRODUCTION

DE LA NECESSITE D'UNE DOCTRINE EN MATIERE NUCLEAIRE.

Le nucléaire n'est plus à la mode. Dans le nouveau contexte géostratégique le souvenir des milliers de mort de Hiroshima et Nagasaki pèse toujours plus que les milliers de morts que la dissuasion nucléaire a effectivement évités en empêchant pendant plus de cinquante ans, sinon la guerre, du moins une conflagration généralisée. Dans les organisations internationales, la dénonciation des armements nucléaires est particulièrement « politiquement correct ». Le caractère licite de la stratégie de dissuasion nucléaire a même fait l'objet d'une mise en doute sur le plan international par l'arrêt ambigu pris par la cour internationale de justice en Juin 1996 qui concède néanmoins qu'on « ne pouvait conclure sur son caractère illicite dans le cas d'une circonstance critique de légitime défense dans laquelle la survie même d'un état serait en cause ».

Alors que le contexte géostratégique, l'environnement politique international et national et la modification même de l'outil nucléaire national imposent, sinon une refondation, du moins un questionnement sur la stratégie nucléaire française, la difficulté de l'exercice peut inciter certains à préconiser « le flou doctrinal » comme doctrine stratégique officielle. Le général (2°S.) BAER conseiller du directeur du CREST, propose même de faire du flou doctrinal le principe de la dissuasion française : *« la pérennité de notre politique de dissuasion sera peut être fonction de la rigueur avec laquelle nous n'afficherons plus à l'avenir de concept d'emploi des systèmes sur lesquels repose la crédibilité de cette dissuasion »*.

Cette incitation à la panne doctrinale et conceptuelle n'est pas admissible. Les armes ne valent que ce que vaut la stratégie qui les actionne. L'exemple du char de bataille des années 30 est bien connu : les français possédaient au moment du déclenchement de la guerre plus de chars et de meilleure qualité que les forces du Reich, ce qui a fait la différence c'est le concept stratégique : le blitzkrieg et l'organisation en divisions autonomes pour les allemands et l'éparpillement et le soutien de l'infanterie pour les français.

Une doctrine stratégique claire est donc indispensable pour que joue pleinement l'effet inhibiteur sur un éventuel agresseur persuadé que la France a réfléchi au préalable à l'utilisation de ses armes et qu'elle n'attend pas le déclenchement d'une crise pour le faire. Citoyens et contribuables pourraient aussi à juste titre s'interroger sur le maintien d'une capacité nucléaire dont le rôle serait aussi peu clair que le coût en serait élevé ! En outre, comment s'engager dans des discussions avec nos voisins et alliés sur la dissuasion partagée si le flou est le

fondement de la stratégie que nous proposons de partager ? Enfin, la stratégie est première et les moyens seconds : comment envisager la modernisation et l'évolution des moyens nucléaires si la stratégie qui leur assigne des effets opérationnels reste dans le flou.

Ainsi, la définition d'une stratégie nucléaire nationale claire est indispensable à la crédibilité technique, opérationnelle et politique de l'arsenal nucléaire français : c'est la condition nécessaire au maintien de l'effort budgétaire que continue à concéder le pays pour ce type d'armement.

Certes les menaces qui émergent dans le nouveau contexte géostratégique relèvent moins de la dissuasion nucléaire et à ce titre l'effondrement du pacte de Varsovie à bien été, selon l'expression de F Géré, « *un sale coup pour les certitudes tranquilles de la dissuasion nucléaire* ». Repenser cette doctrine est d'autant plus difficile que la moindre perception de la menace s'accompagne d'une mise en cause totale et virulente des potentiels nucléaires. Cependant dans ce contexte difficile, la position de la France qui hésite entre le statu quo, la fuite en avant ou le refus de trancher n'est pas conforme à ses intérêts de puissance et obère même sa capacité à exprimer demain une doctrine nucléaire cohérente et crédible.

LA QUADRATURE DU CERCLE POLITICO-STRATEGIQUE

La stratégie française de dissuasion nucléaire dite du faible au fort, essentiellement fondée sur la menace de représailles nucléaires massives, a été voulue par le Général DE GAULLE au début des années soixante. Cette démarche s'inscrivait dans le contexte très particulier de perte progressive de l'influence de la France, provoquée à la fois par la récente défaite militaire en Indochine, le début du processus irréversible de la décolonisation mais également les prémices de l'enlèvement algérien. La crise de Suez fût le révélateur douloureux de cette perte de puissance. La stratégie nucléaire, stratégie de puissance, était posée pour conférer au pays un instrument privilégié de restauration de puissance et d'affirmation de la place et du rôle qu'il entendait tenir sur la scène internationale. Pendant la guerre froide, la stratégie nucléaire française fondée sur une dissuasion indépendante était garante de l'indépendance et de l'autonomie nationale entre les deux superpuissances. A l'intérieur du pays, le poids de la menace soviétique assurait un consensus national presque parfait sur le pourquoi et le comment de la dissuasion : l'affirmation d'une stratégie nucléaire était à la fois utile, légitime, nécessaire et licite. Le nouveau contexte géostratégique modifie radicalement ce bel ordonnancement.

La plus importante des évolutions réside dans la fin de la guerre froide, c'est à dire dans un contexte stratégique où le concept de dissuasion nucléaire trouvait concrètement son application et sa légitimité. Certes l'idée que cette dissuasion vise à décourager tout adversaire de vouloir s'en prendre à nos intérêts reste exacte, mais c'est une idée qui devient plus virtuelle et plus théorique qu'autrefois, qu'il s'agisse de l'ancien Pacte de Varsovie ou des adversaires qui se manifestent au Sud. De plus, les nouveaux risques émergents comme les mafias, le terrorisme, la guerre de l'information ne sont pas facilement localisables. Arme de souveraineté nationale l'arme nucléaire est faite pour dissuader des menaces étatisées, bien circonscrites sur un territoire ; elle devient inopérante lorsque la menace ne peut s'identifier clairement à un état et à un territoire. L'IGA de SAINT GERMAIN parle même « *d'écartèlement entre l'existence d'armes et l'absence d'ennemi* » ! Et dans un monde où toute menace majeure militaire semble s'être évanouie, au moins pour un temps, il ne se trouve pas de candidat de substitution pour devenir l'ennemi commode à la dissuasion nucléaire. Le concept anglo-américain des *rogue states* (états voyous) développé par l'administration CLINTON ne suffit pas à justifier l'existence des arsenaux et des stratégies nucléaires.

Par ailleurs, dans un contexte de désarmement nucléaire et de contrôle de la prolifération, la possession d'armement nucléaire devient plus difficile à légitimer. Les arsenaux nucléaires qui ont contribué à la paix en Europe pendant près de cinquante ans sont perçus de plus en plus comme dangereux et comme un risque pour la paix et non plus comme un élément de stabilité dans les zones où ils sont déployés. C'est la légitimité même de l'existence d'une stratégie nucléaire qui est mise en cause.

L'utilité politique du nucléaire est aussi moins évidente sur la scène internationale et européenne. L'affirmation d'une stratégie nationale indépendante assurait une autonomie française dans un monde dominé par l'antagonisme entre deux superpuissances. Aujourd'hui l'une est notre alliée, l'autre s'est effondrée. Plus que l'arme nucléaire, se sont la capacité de projection, la capacité à recueillir et à diffuser des informations qui définissent le rang d'une grande puissance et participent à sa stratégie d'influence. Dans la construction européenne, pour laquelle la France oeuvre plus que d'autres, la possession d'une arme nucléaire semble plus un obstacle qu'une aide. Il est bien difficile aujourd'hui de définir des intérêts vitaux communs à tous les membres de l'Union ou de définir comment la protection nucléaire française peut s'étendre à d'autres pays qui, comme l'Allemagne, répondent sans empressement aux propositions françaises.

D'une manière générale, l'affirmation d'une doctrine stratégique souffre aussi de la crise de l'Etat qui frappe la plupart d'entre eux confrontés à la fois aux effets de la mondialisation et à des concurrences internes. La doctrine nucléaire française correspond parfaitement à la tradition étatique française. Il y a une totale continuité entre la déclaration prêtée à LOUIS XIV : « *L'Etat c'est moi* » et celle du Président MITTERRAND en 1994 ; « *La dissuasion nucléaire c'est moi* ».

Mal adaptée au nouveau contexte géostratégique, la dissuasion peut donc apparaître comme un héritage honteux, coûteux, et inutile. L'idée du déclin de la dissuasion, déjà évoquée par Thomas SCHELLING en 1973 dans son ouvrage « *The Waning of Deterrence* » retrouve toute son actualité. En 1988, dans un article intitulé « *An emerging post Nuclear Era* », Edward LUTTWAK prédisait à l'arme nucléaire le même sort que la baïonnette ou le char de combat hippomobile. Toute arme a un cycle de vie, apparaît dans les arsenaux, devient centrale et perçue comme l'arme absolue avant d'être à son tour dépassée. C'est, selon LUTTWAK, le sort qui attend l'arme nucléaire. Le nouvel ordre mondial nous plongerait dans un monde post nucléaire. C'est là une vision extrême cependant, entre la révolution complète et le statu quo ; le nouveau contexte géostratégique a ouvert l'ère de la nécessaire reformulation de la stratégie nucléaire.

LES CONTRAINTES SUR LA STRATEGIE CLASSIQUE DE DISSUASION

Un « état des lieux » de la situation actuelle de la réflexion stratégique nucléaire dans le monde permet de saisir les influences diverses qui contribuent, de l'extérieur, à influencer le devenir de la pensée nucléaire stratégique française.

La première influence est celle des groupes de pression qui instruisent le procès des armements nucléaires et militent pour une disparition complète des arsenaux. Largement diffusé en France, préfacé par Michel ROCARD qui en fût un acteur de premier plan, le rapport de la commission de Camberra traduit la philosophie antinucléaire anglo-saxonne traditionnelle, confortée par les récents bouleversements stratégiques. Cette commission, dont la logistique et la promotion sont assurées par l'Australie, compte de nombreux généraux en retraite dont le général BUTLER, ancien patron des forces nucléaires américaines, qui déclarait en 1997 : « *les armes atomiques sont affreusement chères, par définition dangereuses, militairement inefficaces et moralement insoutenables* ». Certes excessive, cette phrase résume bien les griefs qui sont fait à l'arme nucléaire sur le plan technique, moral et politique.

La stratégie française, si elle souffre de cet environnement hostile à toute expression affirmée d'une doctrine stratégique nucléaire, peut se démarquer des reproches exprimés par la commission de Camberra. Penser prouver que la dissuasion nucléaire ne marche pas parce qu'elle n'a pas évité la guerre au Vietnam ou en Irak, c'est oublier que la dissuasion ne couvre que le « sanctuaire » d'un pays ou ses intérêts vitaux et qu'aucun de ces deux enjeux majeurs n'étaient en cause dans ces conflits, certes graves, mais périphériques pour les grandes puissances nucléaires. Enfin l'argument moral serait beaucoup plus recevable dans le cadre d'une doctrine anglo-saxonne de riposte graduée et donc de combat et d'emploi que dans le contexte français de stricte dissuasion et donc de non-emploi.

L'accélération du désarmement nucléaire, sa promotion comme grande cause internationale contribuent aussi à délégitimer l'expression d'une doctrine nucléaire cohérente. Ce fût d'abord en 1991 la signature du traité START 1 entre les USA et L'URSS qui prévoit la réduction immédiate des arsenaux nucléaires stratégiques respectifs à environ 6000 têtes et qui, ratifié en 1994 par la Russie, devrait être réalisé en 2001. Ces deux mêmes puissances ont signé en 1993 le traité START 2 qui prévoit une nouvelle réduction de leurs arsenaux à environ 3000 têtes immédiatement opérationnelles et ce pour une date reculée à 2007 depuis l'arrangement d'Helsinki. Dès la ratification de START 2, une négociation START 3 est prévue pour réduire à 2000 têtes et toujours pour 2007, les deux potentiels. La France à toujours refusé de s'impliquer dans ces négociations prétextant de la modestie de sa capacité, mais cette position est indubitablement plus dure à

défendre dans un contexte général de « course au désarmement » selon l'expression de François GERE.

Le Traité de Non Prolifération nucléaire (TNP) dont la France est signataire ainsi que de ses deux corollaires : le traité interdisant totalement les essais nucléaires (CTBT) et le traité interdisant la production de matières fissiles à usage d'explosifs (FMCT), contribue aussi à fragiliser l'expression de la doctrine stratégique nucléaire française. Nul doute que les conférences quinquennales d'examen du traité qui sont prévues pour faire le point sur sa mise en oeuvre et les conférences annuelles préparatoires seront un « véritable garrot politico-médiatiques et un tribunal quasi permanent et médiatisé devant lequel les pays non nucléaires vont traîner les pays nucléaires », selon l'expression de Pascal BONIFACE.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires (ZEAN) procède du même souci de réduire le champ d'action de la stratégie nucléaire. Les états de ces zones qui ne sont pas des puissances militaires nucléaires s'engagent à maintenir leur région exempte de ces armes. Ils demandent aux états nucléaires de respecter le statut de dénucléarisation ainsi créé en s'engageant à ne jamais attaquer ni même menacer avec leurs armes nucléaires les pays compris dans la zone. Les trois premières zones concernaient des régions non habitées : l'Antarctique, la Lune (!), le plateau continental et les fonds marins. En revanche l'Amérique du Sud s'est constituée très tôt en ZEAN (1967), suivie en 1985 par les riverains du Pacifique Sud, traité de Rarotonga ; plus récemment, les pays africains ont fait de même (1995), ainsi que les pays de l'ASEAN. Pour la dissuasion nucléaire, la planète devient une peau de chagrin ! Le champ d'application géographique de la stratégie de dissuasion nucléaire est juridiquement de plus en plus restreint. Pour la France, l'existence de ces traités, dont elle est signataire, exclue, par exemple, la Nouvelle-Calédonie et la Guyane de la liste supposée des intérêts vitaux dont la préservation pourrait justifier une frappe nucléaire.

Tout un ensemble de mesures de confiance contribuent aussi à contraindre et à limiter l'expression et le champ d'action de la dissuasion nucléaire. Ainsi, en marge du traité de non prolifération, les cinq puissances officiellement nucléaires ont dû s'engager dans des « garanties négatives » en renonçant à la possibilité de menacer ou d'attaquer par arme nucléaire un pays non nucléaire signataire du traité. Bilatéralement, des mesures de confiance se sont développées qui entraînent des délais dans la manoeuvre de la dissuasion, telles que les engagements réciproques de « déciblage » (detargetting) des armes nucléaires pris en mai 1994 par les Etats-Unis et la Russie, puis unilatéralement par la Russie à l'égard des pays de l'OTAN et enfin la déclaration du président français en octobre 1997 : « aucun des moyens nucléaires de la force de dissuasion n'est désormais ciblé ». La Chine pourtant si jalouse de son indépendance vient d'accepter l'installation d'un « téléphone rouge » entre Moscou et Pékin.

Enfin les ONG dont le rôle s'accroît chaque jour dans la formation de l'opinion publique internationale et dans l'élaboration du droit se mobilisent fortement contre

les armes nucléaires. Greenpeace a pris la tête de la contestation antinucléaire, spécialement antifranaçaise, mais ce sont plus de cinq cents associations plus ou moins pacifistes et écologistes qui, à travers le monde, partagent les mêmes idées et auxquelles Internet offre une possibilité de travailler en commun. L'attribution du prix Nobel de la paix en 1995 à l'une d'entre elles, le mouvement Pugwash, a conforté leurs positions. La condamnation du nucléaire militaire est encore renforcée par les préoccupations écologiques nées de l'accident de Tchernobyl et plus récemment de la découverte du lamentable état d'abandon de certains sous-marins nucléaires ex-soviétiques dans la mer de BARENTS.

L'arme nucléaire est donc bien en procès et c'est dans cette ambiance très défavorable et alors que la pensée nationale est forcément sous influence, que la France sous la pression du nouveau contexte géostratégique, de ses propres contraintes budgétaires et techniques, doit réexaminer sa stratégie de dissuasion nucléaire.

L'EVOLUTION DE LA PENSEE STRATEGIQUE NUCLEAIRE FRANCAISE : LE RISQUE DE LA SCHIZOPHRENIE

Malgré les considérables évolutions du cadre politique et stratégique dans lequel s'inscrit la doctrine française de dissuasion, c'est encore le statu quo qui, officiellement du moins, l'emporte.

Le Livre Blanc de 1994 déclare : « *Cette évolution n'entraîne en elle-même aucun changement doctrinal de notre part. Il s'agit toujours de dissuader l'adversaire par la menace de dommages inacceptables ... , ... Le concept de dissuasion est inchangé. Il suppose, quelles que soient les évolutions géostratégiques, le maintien d'une double crédibilité, politique et technique.* ». En 1996 la pérennité du concept français est réaffirmée à deux occasions : d'abord par le Président de la République à l'occasion d'un entretien télévisé, puis dans le texte de la loi de programmation militaire : « *la dissuasion reste l'élément fondamental de la stratégie de la France. Elle demeure la garantie contre toute menace sur nos intérêts vitaux, quelles qu'en soient l'origine et la forme* ». Devant l'IHDN le premier ministre L. Jospin défendait l'idée de la validité du concept par l'évocation de la résurgence d'une menace majeure ou le débordement de la prolifération.

Ce consensus national fort relève du dogme et les hommes politiques en charge des affaires de l'Etat s'efforcent de ne pas le briser. La conduite de la modernisation de l'appareil nucléaire exige l'accord au moins tacite de l'opinion publique nationale, tant l'effort financier demandé au pays est important et les enjeux, aujourd'hui, moins évidents.

Cependant, malgré la réaffirmation de la pérennité de la doctrine officielle de dissuasion, celle-ci est contournée à la fois par l'évolution de la stratégie globale de la France, par les concessions nationales aux mouvements internationaux opposés aux doctrines de dissuasion et par les abandons techniques déjà réalisés. Hélas, l'évolution technique et diplomatique précède la pensée doctrinale ! La France s'abandonne donc à la facilité de la stratégie des moyens, c'est à dire à l'asservissement de la stratégie aux évolutions techniques ou aux circonstances diplomatiques du moment. Cette évolution est facilement lisible dans l'abandon de fait de la notion d'ultime avertissement et dans les errements de la concertation nucléaire européenne.

Certes, la notion d'ultime avertissement est présente formellement dans le Livre blanc sur la Défense nationale de 1994, elle est aussi évoquée dans le Concept d'emploi des forces de 1997 : « *Le Président de la République, seul à pouvoir ordonner l'engagement des forces nucléaires, pourrait lui signifier (à l'adversaire) sans ambiguïté, le moment venu, qu'il estime les intérêts vitaux de notre pays en jeu, rappelant ainsi sa résolution à les sauvegarder* ». Or cette « signification sans ambiguïté » n'est plus possible, la France s'étant privée, dans la pratique, de l'emploi éventuel « *d'une frappe significative et non renouvelable contre des objectifs militaires* ». Le démantèlement de la force HADES interdit cet ultime avertissement et il est impossible de considérer que l'ASMP, avec sa tête de 300 kilotonnes et sa

relative imprécision, soit effectivement adapté à cette mission. Ce pan du concept, qui faisait l'originalité de la doctrine française, est d'autant plus définitivement abandonné que la France est allée au delà des clauses du traité interdisant totalement les essais nucléaires (CTBT), puisqu'elle a démantelé le Centre d'expérimentation du Pacifique, alors que les Etats-Unis continuent à maintenir en état le centre d'essai du Névada, auquel les britanniques restent abonnés, et que les russes font de même avec leur centre. Le concept officiel, pour rester cohérent, devra donc bien prendre en compte la réalité des capacités actuelles de la France mais c'est bien la stratégie qui est à la remorque des moyens au lieu de présider à leur définition.

L'incohérence se lit aussi entre l'affirmation renouvelée d'une doctrine strictement franco-française : « *la dissuasion nucléaire vise à définir les intérêts vitaux de notre pays* » (concept d'emploi des forces 1997) et la volonté française de promouvoir un concept de dissuasion partagée dans l'espace européen. Au delà des discussions diplomatiques, des réunions d'experts et des effets d'annonce, la concertation nucléaire européenne n'avance pas. Certes, des convergences de doctrine ont été relevées entre la France et le Royaume-Uni depuis la concertation engagée à ce sujet en 1993 au sein de la commission mixte et qui a abouti à la déclaration franco-britannique d'octobre 1995 : « *nous n'imaginons pas de situation dans laquelle les intérêts vitaux de l'un de nos pays pourraient être menacés sans que les intérêts vitaux de l'autre ne le soient aussi* ». Il n'est pas évident que ces constatations de bons sens faciles à faire entre deux puissances nucléaires voisines et amies puissent déboucher un jour sur une dissuasion partagée ou même seulement concertée pan-européenne. De plus, la Grande-Bretagne reste farouchement attachée à ses relations spéciales avec les Etats-Unis et elle n'accepte de parler du nucléaire sur le plan opératoire que dans le cadre du Nuclear Planning Group de l'OTAN.

Vis à vis de l'Allemagne, puissance non nucléaire, les efforts de la France sont constants depuis 1992 pour lui « vendre » la dissuasion partagée. Cette démarche a survécu aux alternances politiques. Alain JUPPE déclarait en 1995 à l'occasion d'un voyage en Allemagne : « *Je pose la question. L'adoption d'une monnaie unique, un nouveau contrat franco-allemand pourraient-ils d'ailleurs rester sans effet sur la perception par la France de ses propres intérêts vitaux. Notre génération doit elle craindre d'envisager, non une dissuasion partagée sinon une dissuasion concertée ?* » Le sabordage du système d'armes HADES a été le seul fruit, au bénéfice des allemands, de ces efforts. Il n'existe d'ailleurs pas au monde d'exemple de la destruction volontaire par ses propres constructeurs d'un système d'armes moderne, performant et finalement peu onéreux et relativement discret en terme de charge politique !

La France n'a pas rencontré dans ses propositions de dissuasion élargie le succès qu'elle espérait initialement. Elle n'a pas suffisamment réalisé que la perception des problèmes nucléaires n'était absolument pas la même sur le continent européen. Sa proposition est ressentie comme une tentative hégémonique ou au moins une excuse à sa capacité nucléaire, plus encore comme une diversion malheureuse pour faire écran à la reprise des essais nucléaires. Les gouvernements souhaitent par

ailleurs parler le moins possible du nucléaire militaire tant les opinions publiques y sont hostiles ; la condamnation de la reprise des essais par la France par dix des quinze membres de l'Union Européenne marque bien l'isolement de la France dans sa tentative d'élargir le champ de sa dissuasion. Les états européens continuent à s'en remettre au parapluie américain, les déclarations de ses partenaires sont claires, comme J. MAJOR en 1997 : « *Je ne vois pas de place pour de nouvelles institutions de dissuasion en Europe hors de l'OTAN* », ou le ministre allemand des affaires étrangères la même année : « *l'OTAN est notre parapluie nucléaire, nous ne voulons accéder à l'arme atomique ni par la porte principale ni par la sortie de secours* ».

Enfin, se pose le problème des pays qui pourraient être concernés par une telle mesure. Aujourd'hui la France peut sans succès mais d'une manière crédible proposer d'étendre son parapluie nucléaire aux six pays fondateurs de l'Europe, et encore ! Mais l'Europe s'élargit trop vite pour qu'il puisse à terme la couvrir en totalité.

Ainsi, la doctrine stratégique nucléaire est bien au bord de l'éclatement, de la schizophrénie ! La reformulation d'une doctrine semble quasiment impossible entre la nécessaire préservation du fragile consensus national sur la dissuasion, les incertitudes de la future donne internationale, la panoplie actuellement en fonction et celle qui peut la remplacer demain et enfin les impératifs de la construction d'une défense européenne. Dans ces conditions, il est effectivement tentant de renoncer à actualiser notre doctrine de dissuasion, au moins pour un temps, et de s'en tenir à une posture de « veille stratégique » comme semble le suggérer le général POIRIER dans son dernier ouvrage : « *La crise des fondements* » (1994).

Voilà donc près de dix ans que la France ne parvient pas à réaliser *l'aggiornamieto* de sa doctrine nucléaire. Il aurait été certes coupable de se précipiter et d'aller au delà du regrettable abandon de la capacité préstratégique. La France a su aussi se tenir éloignée de la fumeuse théorie du « fort au fou », et ceux qui comme le sénateur BAUMEL s'en étaient fait un temps les chantres, en sont bien revenus aujourd'hui.

La France ne peut cependant pas aborder le prochain millénaire sans une doctrine claire et lisible en matière de stratégie nucléaire, la clarté de la doctrine participe directement à l'effet de dissuasion. S'en tenir à une posture de veille stratégique dans la nostalgie de la si pratique guerre froide condamnée, à terme, l'appareil et la stratégie nucléaire de la France.

CONCLUSION

UNE METHODE POUR UNE NOUVELLE STRATEGIE

Les armes nucléaires, de plus en plus impopulaires dans le monde, sont toujours nécessaires pour la sécurité de la France. Pour elle, il est une façon de limiter les effets de la perte de légitimité des armes nucléaires tout en conservant une posture nucléaire crédible, c'est de réaffirmer le caractère particulier de la stratégie française : la dissuasion au détriment de l'emploi. Pour que la dissuasion reste légitime, il faut que l'arme nucléaire demeure une arme politique et que l'on privilégie sa crédibilité politique par rapport à sa crédibilité militaire.

La possession d'armes nucléaires ne peut plus aujourd'hui, aux yeux des autres peuples du monde, être justifiée par la grandeur de la France ou la nécessité de garder son rang, mais il faut au contraire pallier ce qui est devenu un handicap dans un contexte international féroce antinucléaire. Seules des considérations de sécurité peuvent être mises en avant, en les accompagnant d'une attitude non agressive et d'une pédagogie dont la cible est à la fois l'opinion publique française et la communauté internationale.

Une doctrine est indispensable pour accompagner la capacité technique nucléaire dont la France sera dotée en 2022 : 4 SNLE dont 3 de nouvelle génération, armés de 3 lots de missiles M 45 (portée 5 000 Km), équipés de 6 têtes TN 75 de 100 Kilotonnes ; 60 avions Mirage 2 000 N, armés de missiles ASMP munis de la tête TN 81 (300 Km, 300 Kilotonnes) ; 24 Super-Etendard embarquables sur porte-avions, munis des mêmes missiles ASMP. Un seul porte-avions moderne à propulsion nucléaire pourra mettre en oeuvre ces Super-Etendard.

Devant cette panoplie le général POIRIER écrivait en 1997 dans son ouvrage « Le chantier nucléaire » : « *persévérer dans l'être est le seul projet que puisse soutenir l'arme nucléaire* », cette magnifique formule peut satisfaire le théoricien génial, mais ni le politique, ni le militaire, ni le citoyen.

La stratégie nucléaire française renouvelée doit d'abord réaffirmer le caractère particulier et unique de l'arme nucléaire, son « *altérité totale* » selon la formule de J. GUITTON et donc le caractère unique de la stratégie nucléaire, qui n'est pas le point ultime de la pensée stratégique ou son aboutissement, comme la démocratie libérale est pour FUKUYAMA, « La fin de l'histoire ». Elle n'est pas non plus une simple parenthèse dans la pensée stratégique, refermée aujourd'hui avec la fin de la guerre froide.

La stratégie affichée doit respecter ce que John PILMOTT, dans son ouvrage « War in peace » identifie comme « *les quatre points essentiels : crédibilité, rationalité, capacité, communication.* ». La **crédibilité** est le facteur primordial d'une telle

doctrine, l'adversaire doit avoir la certitude qu'une menace effective sur les intérêts vitaux entraînerait la riposte dont on le menace. Cette crédibilité passe en France par la clarté de la doctrine, d'où le refus du « flou doctrinal » officiel, par la détermination affirmée du chef de l'état à assumer éventuellement ses obligations en matière de dissuasion, d'où le danger des confidences d'un ancien chef de l'état sur ses hésitations devant sa responsabilité nucléaire, et cette crédibilité passe enfin par le maintien d'un consensus national sur la dissuasion.

La **rationalité** c'est l'adaptation de la doctrine à la réalité de la situation internationale, dans une juste mise en perspective des enjeux. Ainsi, au nom de la rationalité, les intérêts vitaux doivent être bornés au sanctuaire national stricto sensu sans ouverture aux partenaires européens ce qui affaiblirait le concept et le rendrait moins crédible, de même les DOM TOM, par leur éloignement, par les questions qui se posent sur la volonté des populations à demeurer au sein de la République, ne peuvent pas être inclus sans réserve dans les intérêts vitaux.

La **capacité** c'est la cohérence technique entre la doctrine affichée et les moyens qu'elle pourrait mettre en oeuvre. Cette capacité est déjà mise à mal par le démantèlement du Centre d'Expérimentation du Pacifique, elle ne peut être, par exemple, la résultante du lobbying de l'Aérospatiale en faveur du futur missile M 51 ! Mais alors que la notion d'ultime avertissement a disparu de la doctrine officielle pourquoi conserver une capacité différenciée, les SNLE assurent à eux seuls parfaitement la mission de dissuasion ? La volonté de maintenir une capacité marine de surface (Rafale marine) et air sol (Rafale N, ASMP/A) n'est ni nécessaire ni cohérente.

Enfin, la **communication** c'est la nécessaire publicité qui doit entourer l'affichage de la stratégie, cette publicité est pédagogie pour le monde et la France et c'est la base du raisonnement pour un éventuel ennemi ; américains et russe l'ont bien compris qui échangeaient des observateurs à l'occasion des essais nucléaires militaires, depuis 1967.

Cette stratégie nucléaire dans la logique du refus confirmé de la bataille nucléaire, de la réaffirmation de la dissuasion tout azimut qui retrouve toute son actualité depuis la disparition de l'ennemi conventionnel, doit être complètement découplée de la stratégie globale de la France. Ainsi la future édition du concept d'emploi des forces devra exclure la présentation de la fonction stratégique « dissuasion » à côté des fonctions « prévention, projection et protection » qui se réfèrent strictement à une volonté d'emploi radicalement opposée à la logique de non-emploi de la dissuasion.

La note N° 405 de Juin 1965, rédigée par le général POIRIER à l'attention du général DE GAULLE, fondait la doctrine officielle nucléaire de la France, l'heure est venue, dans la fidélité aux principes, avec la prise en compte de l'environnement géostratégique nouveau et dans un contexte très contraint pour le nucléaire, de rédiger la note qui succédera à la note N° 405 ! Il faudra encore la rencontre d'une pensée brillante, d'une réelle volonté politique, et d'une claire vision des enjeux.